

VILLE DE LILLE.



PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1858.



LILLE,

IMPRIMERIE DE GUERMONTREZ,

PLACE DE LA MAIRIE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE LILLE

POPULATION : 78,641 HABITANTS.

(Suivant le recensement de 1856).

PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1858.

Contribution foncière	296,119	»
— des portes et fenêtres.	196,381	»
— personnelle et mobilière.	176,545	»
— des patentes de 1857.	471,560	19

(Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 1842).

PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

PROPOSITIONS DU MAIRE



POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE 1858.

TITRE I^{er} — RECETTES.

CHAPITRE I^{er} — RECETTES ORDINAIRES.

1. <i>Cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière.</i>	23,630	»
(En exécution de la loi de finances du 15 mai 1818.)		
2. <i>Trois idem aux quatre contributions directes.</i>	34,200	»
(En exécution de la loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire.)		
3. <i>Un idem aux mêmes contributions</i>	11,400	»
(En exécution de la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux.)		
4. <i>Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels mentionnés dans les articles qui précèdent.</i>	2,080	»
(Article 5 de l'ordonnance du 20 juillet 1837.)		
Cette somme figure en dépense au chapitre 1 ^{er} des dépenses ordinaires.		
5. <i>Part attribuée à la ville dans le produit des patentes, conformément à la loi du 25 avril 1844</i>	38,500	»
(Evaluation établie d'après les rôles de l'exercice 1857.)		
6. <i>Idem dans le droit perçu pour la délivrance des permis de chasse, d'après la loi du 3 mai 1844</i>	1,400	»
7. <i>Idem dans le produit des confiscations en matière d'octroi.</i>	1,000	»
Cette somme est abandonnée à titre de gratifications aux employés de l'octroi, suivant délibération du Conseil municipal du 19 décembre 1833, et ressort en dépense au chapitre I ^{er} .		
<i>A reporter</i>	112,210	»

	Report.	112,210 »
8. Part attribuée à la ville dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux pour les contraventions à la police de la chasse, aux termes de la loi du 3 mai 1844.	50 »	
9. Produit de la taxe municipale établie sur les chiens, en vertu de la loi du 2 mai 1855 (prévision établie d'après la recette effective de 1857, en supposant une diminution d'environ 1,500 fr.).	15,000 »	
10. Amendes de simple police	2,640 »	
Les chiffres portés ci-dessus, aux articles 6, 8 et 10 ont été calculés sur la moyenne des recettes des trois années 1854, 1855 et 1856.		
11. Taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux employés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée perçu au profit du Trésor sur les boissons. . .	2,000 »	
Recette d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense, pour être réparti entre les employés de l'octroi, en exécution de l'ordonnance du 9 décembre 1814.		
12. Location des propriétés communales	16,420 70	

SAVOIR :

Bureau de vérification des poids et mesures dans le bâtiment de la rue du Palais.	400 »	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années commencé le 1 ^{er} janvier 1850.)		
Idem du contrôle pour l'essai et la garantie des matières d'or et d'argent, dans le même bâtiment.	» »	
Cette partie du bâtiment a été démolie pour l'exécution des travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville.		
Idem de la douane dans les bâtiments de la Halle . . .	200 »	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 ^{er} janvier 1851.)		
Chambre de Commerce installée dans le bâtiment de face de l'Hôtel-de-Ville.	300 »	
Chambre louée momentanément dans le bâtiment de la Halle-au-Blé, en conformité de la délibération du Conseil municipal du 20 avril 1850	36 »	
Cabaret dit le Caverniau, situé à l'entrée du marché Saint-Nicolas.	900 »	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 15 mars 1851.)		
Loyer du terrain occupé sur le Champ-de-Mars, par l'embarcadère des bateaux à vapeur.	25 »	
(Suivant délibération du 31 mai 1855.)		

A REPORTER. 1,861 »

A reporter. 148,320 70

	<i>Report.</i>	148,320 70
	REPORT	1,861 »
Location du magasin situé près de la Grue, sur le quai <i>de la Basse-Deûle</i> , ainsi que du terrain environnant.	800 »	
Premier étage et quartier de derrière de la maison dont une partie était occupée par le corps-de-garde <i>de la Housse</i> . (Suivant bail de 3, 6 ou 9 ans, commencé le 25 décembre 1855.)	500 »	
Bâtiment dit le poste du <i>Pont-Bruyant</i> (Suivant bail de 3 ou 6 années, commencé le 1 ^{er} janvier 1852.)	110 »	
Sept locaux situés à l'avancée des portes de la ville, te- nus en bail de l'administration de la guerre et sous-loués à des employés de l'octroi.	170 »	
Cave située sous l'école communale de la rue <i>de la Deûle</i> . (Suivant bail de 3, 6 ou 9 ans, commencé le 15 février 1850.)	160 »	
Bâtiments et cours de l'ancien haras, y compris la maison portant le N° 14, rue <i>des Moulins-à-Chiens</i>	1,100 »	
Cet article, qui figurait dans les précédents budgets pour une somme de 2,550 fr., a été réduit de 1,450 fr., par suite de l'incendie des bâtiments.		
Produit de la location des logements établis dans les bâ- timents de la <i>Prévoté</i> rue <i>des Fossés-Neufs</i> ; par prévision. . .	2,000 »	
Produit de la location de quatre petites maisons sises rue <i>du Guet</i>	571 »	
Terrain situé à l'angle de la rue <i>des Vieux-Murs</i> et de celle <i>des Trois-Molettes</i> (Délibération du 25 mai 1858.)	24 70	
Redevance à payer par la société musicale <i>de Sainte- Cécile</i> , pour l'occupation de la petite salle de l'académie place <i>du Concert</i>	350 »	
Terrains situés au lieu dit <i>Sainte-Hélène</i> , dans la com- mune de Saint-André,		
SAVOIR :		
Parcelle appartenant à la ville, contre le pont du chemin de fer, et dont la superficie labourable est de 67 ares 76 centiares. (Suivant bail de 9 années, commencé le 1 ^{er} janvier 1854.)	420 »	
	A REPORTER.	8,066 70
	<i>A reporter.</i>	148,320 70

	Report	148,320 70
	REPORT.	8,066 70
Sous-location d'une partie des terrains pris en bail de l'administration des hospices, et concédés à la ville pour 29 ans	3,044 »	
(Suivant adjudications des 31 octobre 1849 et 1 ^{er} octobre 1851.)		
Sous-location d'une portion du lot réservé par la ville pour le dépôt des vases provenant du curage des canaux, y compris la partie louée en dernier lieu à la ville par les hospices	400 »	
(Délibération du 28 novembre 1856.)		
Loyer de l'école de natation	900 »	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 ^{er} mars 1852.)		
Idem des citernes et du trou au fumier de l'abattoir.	170 »	
(Suivant bail du 20 février 1854, continué par tacite réconduction.)		
Loyer de la maison qui a été fournie dans le temps par la ville pour concourir à l'œuvre du prêt gratuit fondé par BARTHOLOMÉ MASUREL. Cette propriété est maintenant occupée par le Mont-de-Piété	3,800 »	
(Délibération du 13 mai 1857.)		
Redevance à payer annuellement par les sieurs Ghesquières et consors, pour pose de tuyaux de conduite d'eau sous la rue <i>Sainte-Catherine</i>	2 »	
Idem par le sieur Faucompré, même rue	1 »	
Idem par le sieur Lammers, rue <i>du Magasin</i>	2 »	
Idem par le sieur Vanloqueren, place <i>de la Mairie</i>	1 »	
Idem par la dame veuve Crépy, rue <i>du Sec-Arembault</i>	1 »	
Idem par les sieurs Bernard frères, rues <i>du Pont-à-Raines, Maugré</i> et de <i>Courtrai</i>	3 »	
Idem par le sieur Delaplace, rue <i>Esquermoise</i>	1 »	
Idem par le sieur Rousseau, place <i>aux-Bleuets</i>	1 »	
Idem par le sieur Rossignol, rue <i>de Roubaix</i>	1 »	
Idem par le sieur Desfontaines-De Preux, rue <i>Esquermoise</i>	1 »	
Idem par le sieur Platel-Malfait, rue <i>Saint-Sébastien</i>	10 »	
Idem par le sieur Delesalle, pour l'emplacement d'un aqueduc construit dans la rue <i>de Jemmapes</i> , et servant à l'écoulement des eaux de sa fabrique	10 »	
	A REPORTER.	16,414 70
	A reporter	148,320 70



	Report.	148,320 70
	REPORT.	16,414 70
Idem par le sieur Duchaufour, rue de Paris, pour l'emplacement d'un petit pont jeté sur le canal du Becquerel.	1 »	
Idem par le sieur Decoster, sur le canal du Cirque . . .	1 »	
Idem par les sieurs Biencourt frères, sur le canal de l'Arc	2 »	
Idem par le sieur Démont, pour l'emplacement d'une pompe dans la cour Notre-Dame.	1 »	
Idem par le sieur Hazard, pour une fosse d'aisance établie dans un passage conduisant au canal des Boucheries.	1 »	
	<hr/>	
	TOTAL.	16,420 70
	<hr/>	
13. Rentes immobilisées.		422 »
	SAVOIR :	
Rentes 4 1/2 p. 100 sur le grand-livre, provenant de biens communaux aliénés.	322 »	
Autre rente 4 1/2 p. 100 provenant du legs Baillon et affectée à des distributions de prix aux élèves des écoles primaires.	36 »	
Idem provenant de deux legs de 600 fr. chacun, faits par M. Vanackère, au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales.	43 »	
Idem provenant d'un don fait sur les fonds de la souscription du monument Négrier, pour payer les frais d'entretien du tombeau du général au cimetière de la ville (en deux coupons).	21 »	
	<hr/>	
	TOTAL.	422 »
	<hr/>	
14. Droits de pesage et de mesurage		4,100 »
(Recette éventuelle, moyenne des trois dernières années.)		
15. Octroi ; produit brut en taxes principales.		880,000 »
(D'après la recette moyenne des trois dernières années (1854, 1855 et 1856, laquelle s'est élevée à 882,635 fr.)		
	<hr/>	
	A reporter.	1,032,842 70

	Report.	1,032,842 70
16. Location des places aux halles, foires et marchés.		49,415 »
SAVOIR :		
Foire du 26 août, déduction faite des frais d'éclairage, de police et autres.	4,300 »	
<small>(Recette éventuelle, moyenne des trois dernières années.)</small>		
Marché de la place du <i>Château</i> pour le beurre et les œufs, adjugé avec celui de <i>Saint-Nicolas</i> pour le gibier et la volaille	3,650 »	
Marché de la place de la <i>Housse</i> , pour le beurre et les œufs	185 »	
Marchés aux légumes établis sur la <i>Grand'Place</i> , sur celles de la <i>Housse</i> , de <i>Saint-André</i> , au <i>Verjus</i> , de <i>Saint-Nicolas</i> et dans la rue des <i>Ponts-de-Comines</i>	10,300 »	
Idem aux fleurs, place du <i>Théâtre</i>	320 »	
Idem à la friperie, qui se tiennent le Dimanche place du <i>Château</i> , dans la halle centrale du marché <i>Saint-Nicolas</i> , et sur la place <i>Wicar</i>	1,490 »	
<small>(La perception des droits de place concernant les cinq articles qui précèdent a été adjugée le 17 décembre 1849, pour 3, 6 ou 9 ans, à commencer du 1^{er} janvier 1850.)</small>		
Idem à la friperie et objets divers, qui se tiennent les mercredis et samedis, tant sur la <i>Grand'Place</i> que dans la rue du <i>Marché-au-Fromage</i> et sur la place du <i>Théâtre</i>	3,475 »	*
<small>(Suivant bail de 3 années commencées le 1^{er} janvier 1836.)</small>		
Idem aux fruits, place du <i>Concert</i>	1,050 »	
<small>(Suivant bail de 3 ans, commencé le 1^{er} janvier 1856.)</small>		
Marché <i>Saint-Nicolas</i> , étaux de boucherie et galerie marchande, non compris le cabaret du <i>Caverniau</i> , dont le loyer figure à l'article 12	2,345 »	
<small>(Adjugé pour 3 ans, à partir du 1^{er} avril 1857.)</small>		
Étaux du marché au Poisson	5,200 »	
<small>(Prévision établie d'après les résultats de l'adjudication passée le 4^{er} décembre 1856.)</small>		
Droits de place pour la vente et l'emmagasinage des grains à la Halle	11,300 »	
Droits de place au marché aux bestiaux.	5,800 »	
<small>(Les chiffres de ces deux derniers paragraphes représentent la moyenne de la recette effective des années 1854, 1855, et 1856.)</small>		
	TOTAL.	49,415 »
	<i>A reporter</i>	1,082,257 70

	<i>Report.</i>	1,082,257 70
17.	<i>Recette brute des droits de magasinage et de manutention à l'entrepôt des sucres indigènes.</i>	60,000 »
	Le produit de ces droits dépassera en 1857 la somme portée ci-dessus et tout annonce que le mouvement de l'entrepôt sera beaucoup plus considérable encore en 1858.	
	(Le montant des frais de régie figure au chapitre des dépenses ordinaires pour une somme de 14,860 fr.)	
18.	<i>Droits de place à l'abattoir</i>	51,000 »
19.	<i>Droits de séjour dans les étables, dus pour les bestiaux non encore soumis à la taxe d'abattoir.</i>	275 »
20.	<i>Location des fondoirs de suif, des triperies et du hangar aux cuirs.</i>	3,000 »
21.	<i>Droits de place dus pour les marchandises, matériaux et objets divers déposés sur certaines parties de la voie publique.</i>	3,400 »
22.	<i>Droits de stationnement des bateaux dans les canaux de la ville</i>	11,000 »
23.	<i>Concessions de terrain pour sépultures particulières dans le cimetière communal.</i>	14,000 »
24.	<i>Expéditions des actes administratifs et de ceux de l'état-civil.</i>	500 »
	(Les chiffres portés en prévision aux articles 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, représentent la moyenne du produit des années 1854, 1855 et 1856.)	
25.	<i>Intérêts des fonds déposés à la caisse de service du Trésor public.</i>	2,000 »
	(Par prévision.)	
26.	<i>Indemnités accordées par le gouvernement pour frais d'enrôlements volontaires</i>	300 »
	(Recette éventuelle qui d'ordinaire s'écarte peu du chiffre ci-dessus porté.)	
27.	<i>Produit de la vente des marchandises déposées à l'octroi et non-réclamées dans les délais prescrits par les règlements.</i>	250 »
	(Recette d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense.)	
28.	<i>Consignations faites par les métayers de la ville, pour la garantie des droits d'octroi sur les bestiaux qu'ils nourrissent dans leurs étables.</i>	9,000 »
	(Même observation qu'à l'article précédent.)	
29.	<i>Loyer des deux grues établies sur le quai de la Basse-Deûle</i>	800 »
	(Suivant délibération en date du 26 mai 1849.)	
30.	<i>Allocation départementale pour concourir aux frais d'entretien d'une École préparatoire de médecine et de pharmacie.</i>	5,500 »
31.	<i>Produit des inscriptions à payer par les élèves de ladite école.</i>	7,500 »
	D'après le nombre des élèves qui ont suivi les cours durant l'année scolaire 1856-1857, il y a lieu de compter, pour l'exercice 1857-1858, sur 300 inscriptions au moins, lesquelles, à raison de 25 fr., taux fixé par le décret du 28 octobre 1854, donneront une recette de 7,500 fr.	
	<i>A reporter.</i>	1,250,782 70

	Report.	1,250,782 70
32. <i>Produit du droit d'examen des officiers de santé, pharmaciens de 2^e classe et herboristes, conformément aux prescriptions du décret du 22 août 1854</i>		1,500 »
<i>(Recette éventuelle évaluée ici d'après le chiffre de celle effectuée de 1856 à 1857.)</i>		
33. <i>Concessions de terrain le long des canaux, suivant les conditions déterminées par la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1845, et aliénation des portions de la voie publique que les rectifications d'alignement font entrer dans les propriétés privées.</i>		1,000 »
<i>(Produit éventuel.)</i>		
34. <i>Recette des droits de dépôt et frais de manutentions au magasin général de marchandises créé en vertu du décret du 2 avril 1848.</i>		200 »
D'après la décroissance notable que le mouvement de cette institution a subie depuis un an, il y a lieu de croire que les opérations se réduiront à presque rien en 1858.		
35. <i>Idem pour les spiritueux déposés dans le magasin annexe construit sur le terrain de l'ancien Béguinage.</i>		8,000 »
36. <i>Indemnités à recevoir de divers pour exonération des frais d'entretien du pavé des rues au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers</i>		2,000 »
<i>(Par prévision et sauf décompte.)</i>		
37. <i>Recette des contingents assignés par arrêté préfectoral du 15 septembre 1852 à diverses communes de l'arrondissement de Lille, pour indemnité de logement au second pasteur protestant.</i>		500 »
38. <i>Subvention accordée par le Gouvernement à l'école de musique, succursale du Conservatoire impérial de Paris</i>		4,000 »
SAVOIR :		
1 ^o Allocation ancienne	3,000 »	
2 ^o Allocation additionnelle accordée depuis plusieurs années.	1,000 »	
TOTAL.		4,000 »
39. <i>Produit des rétributions à payer pour l'usage de l'établissement de bains et lavoirs publics</i>		4,000 »
SAVOIR :		
1 ^o Pour les bains, à raison de 30 cent. (d'après la recette opérée depuis un an).	3,900 »	
A REPORTER.		3,900 »
A reporter.		1,271,982 70

	Report.	1,271,982 70
	REPORT.	3,900 »
2° Pour le lavage du linge	100 »	
<p>Depuis que l'on exige une rétribution, quoique le taux en soit aussi modéré que possible, les ménagères n'usent presque plus du lavoir.</p>		
	TOTAL.	4,000 »
40. <i>Produit du droit à percevoir pour l'usage du dépotoir, y compris le montant des primes d'assurance contre l'incendie</i>		22,000 »
<p>La recette de 1857 paraît devoir dépasser le chiffre de 25,000 fr. Le paiement des frais de régie figure au chapitre 1^{er} des dépenses ordinaires.</p>		
<i>Cautionnement fourni par le directeur du spectacle</i>		» »
<p>D'après une instruction ministérielle, la recette et le remboursement des cautionnements doivent faire l'objet d'une comptabilité spéciale. Cet article cesse donc de figurer au budget, tant en recette qu'en dépense.</p>		
41. <i>Produit des redevances à payer pour le dépôt des marques de fabrique au greffe du Conseil des prud'hommes.</i>		200 »
(Par prévision.)		
	TOTAL des recettes ordinaires.	1,294,182 70

CHAPITRE II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

42. Taxes additionnelles à l'octroi.	157,000	»
(E. aluation établie d'après la moyenne des recettes effectives de 1854, 1855 et 1856.)		
43. Idem de dix centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, en vertu de la loi du 7 juillet 1856.	113,000	»
44. Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels ci-dessus mentionnés.	3,390	»
45. Quatrième annuité du remboursement du prêt de 15,000 fr. fait, en 1853, au corps des Sapeurs-Pompiers	3,000	»
<hr/>		
TOTAL des recettes extraordinaires.	276,390	»

RÉCAPITULATION.

Recettes ordinaires.	1,294,182	70
Recettes extraordinaires	276,390	»
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.	1,570,572	70

TITRE II. — DEPENSES.

CHAPITRE 1^{er} — DÉPENSES ORDINAIRES.

§ 1^{er}. FRAIS D'ADMINISTRATION.

1. Frais de bureau et traitement des employés de la Mairie, calculés à raison de 50 cent. par habitant, conformément à la loi du 17 germinal an XI	39,320	50
2. Emploi en frais d'impressions et en gratifications aux employés de la Mairie, des indemnités accordées par le Ministre de la Guerre pour les actes d'enrôlements volontaires	300	»
3. Timbre du livre-journal du receveur municipal; expéditions des listes électorales; impressions des budgets, comptes, rapports de commissions et autres documents sortant de la catégorie des travaux courants.. . . .	1,200	»
4. Timbre et fourniture des registres de l'état-civil.	3,800	»
5. Traitement de l'archiviste.	1,200	»
6. Remises du Receveur municipal (sauf décompte). (Calculées d'après les bases posées dans l'ordonnance royale du 17 avril 1859, sans réduction.)	9,000	»
7. Traitement de l'architecte de la ville.	5,000	»
8. Idem du piqueur des travaux communaux	1,500	»
9. Idem de l'inspecteur-voyer et de deux autres agents préposés à la surveillance des travaux de voirie et autres	4,000	»
10. Idem de deux employés chargés des dessins, écritures et calculs au bureau des travaux publics, ainsi que de la conduite des travaux sous la direction de l'architecte.	3,200	»
11. Idem du garde des canaux chargé en même temps de la conduite des travaux de pavage, y compris son habillement	1,325	»

La nouvelle fixation des chiffres portés aux articles 8, 9, 10 et 11, résulte de la délibération du 10 août 1857.

A reporter 69,845 50

Report. 69,845 50

- 12. Salaire d'un homme de peine attaché au bureau des travaux publics et chargé en même temps de l'ouverture et de la fermeture des grilles, ainsi que de l'entretien de la propreté du marché Saint-Nicolas 750 »
- 13. Salaire d'un menuisier et d'un maçon employés toute l'année à des travaux d'économie, tant pour l'entretien des aqueducs, ponts, quais, pompes publiques et trottoirs, que pour de menues réparations dans les diverses propriétés communales. 1,200 »
- 14. Nettoiement des pisseoirs. 1,000 »
(Abonnement avec un entrepreneur.)
- 15. Traitement des médecins chargés de la constatation des naissances et des décès, ainsi que de l'inspection sanitaire des salles d'asile 2,500 »
- 16. Indemnité accordée à titre d'encouragement aux médecins vaccinateurs de la ville . 500 »
- 11 17. Traitement de l'inspecteur chargé de surveiller l'entretien du cimetière communal, y compris son habillement (délibération du 13 mai 1857) 1,125 »
- 18. Vacations aux experts du marché aux grains et frais divers relatifs à l'établissement de la mercuriale. 1,150 »
- 19. Frais de la pesée annuelle des grains pour l'établissement de la taxe du pain. . . 200 »
- 20. Traitement du préposé à la recette des divers droits de place perçus par voie de régie, y compris le service de la halle aux grains 1,200 »
- 21. Frais du Conseil des prud'hommes 2,040 »

SAVOIR :

Traitement du greffier. 1,200 »
y compris les 200 fr. alloués par délibération du 20 décembre 1848, pour exonérer les justiciables des frais d'assignation.

Gages du garçon de bureau. 600 »

Frais de bureau et chauffage. 240 »

Total. 2,040 »

16 22 Frais de perception de l'octroi 119,060

SAVOIR :

1° Traitement du préposé en chef. 6,000 »

2° Idem du receveur du centre. 2,200 »

A REPORTER. 8,200 »

A reporter. 200,570 50

	Report.	
	REPORT.	8,200 »
3° Traitement des autres employés de tous grades au nombre de 101, non compris un receveur et un préposé de 3 ^{me} classe détachés au magasin de dépôt des spiritueux. (Art. 49 des dépenses ordinaires ci-après).		102,300 »
4° Haute paie de la brigade ambulante et indemnité de logement au chef de cette brigade.		1,660 »
5° Loyer des corps-de-garde servant de bureaux aux portes de la ville.		200 »
6° Frais de matériel, entretien et réparation des corps-de-garde.		6,200 »
7° Fonds à la disposition du maire pour servir à la restitution des droits permis à titre provisoire sur les charbons.		500 »
(Délibération du 13 mai 1857.)		
	TOTAL.	<u>119,060 »</u>

DÉPENSES DE POLICE A LA DISPOSITION DU PRÉFET, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 5 MAI 1855.

(Crédits votés par délibérations du Conseil municipal en date des 27 août 1855 et 8 décembre 1856.)

23. Traitement du commissaire central.		4,000 »
24. Idem de six autres commissaires, déduction faite de 450 francs payés par les communes rurales du canton Ouest		17,550 »
25. Frais de bureau des sept commissaires		4,400 »
26. Traitement des deux employés du bureau central, y compris l'allocation de 100 fr. accordée à celui qui sert d'interprète.		2,400 »
27. Frais de bureau		1,000 »
28. Traitement des secrétaires attachés aux six commissaires, à raison de 980 fr. chacun		5,880 »
29. Traitement de deux inspecteurs de police à 1,400 fr.		2,800 »
30. Idem d'un brigadier pour le service de sûreté	1,130 »	
et de six agents à 1,030 fr.	6,180 »	
	Ensemble.	<u>7,310 »</u> <u>7,310 »</u>
	A reporter.	245,910 50

	Report.	245,910 50
31. Traitement de 5 brigadiers à 980 fr.	4,900 »	x
Idem de 5 sous-brigadiers à 905 fr.	4,525 »	x
et de 19 sergents de ville à 880 fr.	16,720 »	
	<hr/>	
Ensemble.	26,145 »	26,145 »

32. Habillement de l'un des deux inspecteurs et de 35 sergents de ville.	4,365 »	x
33. Traitement des trois médecins chargés de la visite sanitaire des prostituées	1,800 »	
34. Gratifications aux sergents de ville et agents de police, y compris l'indemnité accordée pour le service du théâtre.	1,400 »	
35. Solde des gardes auxiliaires employés à la surveillance de nuit.	3,700 »	
36. Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et menues dépenses relatives au transport des blessés, malades et suicidés; levées de cadavres; inhumations d'inconnus; secours à des étrangers qui ne pourraient quitter la ville faute de ressources; surveillance spéciale des maisons de débauche; remise gratuite de livrets aux jeunes ouvriers; voyages judiciaires sur délégation, etc.	1,200 »	

DÉPENSES DE POLICE A LA DISPOSITION DU MAIRE.

37. Solde ^{argum} des gardes auxiliaires employés à divers services communaux	500 »	1000
38. Gratifications aux sergents de ville et agents de police.	400 »	
39. Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et secours extraordinaires.	2,000 »	
40. Traitement de l'expert chargé de la vérification du poisson et des autres comestibles.	600 »	
41. Frais de régie de l'abattoir	4,300 »	

SAVOIR :

Traitement du directeur	1,200 »
Idem du médecin vétérinaire, inspecteur de salubrité pour l'abattoir et les marchés aux bestiaux	800 »
Idem d'un concierge chargé en même temps de faire fonctionner la machine à vapeur pour distribuer l'eau dans les diverses parties de l'établissement.	800 «
Combustible employé à l'alimentation de la machine et frais d'entretien	1,500 »
	<hr/>
TOTAL.	4,300 »

A reporter. 299,320 50

A reporter. 292,320 50

23 42. *Frais de la recette du droit de pesage et de mesurage.* 2,300 »

SAVOIR :

Traitement du receveur du poids public, chargé en même temps de la recette des droits de pesage sur les marchés au beurre, aux fruits et aux grains. 700 »

Idem du peseur 300 »

Entretien du matériel et frais de bureau. 200 »

Traitement du receveur au bureau de pesage du charbon fossile 800 »

Remise supplémentaire éventuelle accordée au même et calculée à raison de 20 p. ¹/₁₀₀ sur le produit net qui se verse à la caisse municipale (sauf décompte). 150 »

Entretien du matériel et fournitures de bureau 50 »

Indemnité éventuelle au préposé chargé du mesurage des étoffes et de la recette du droit, à raison de 50 p. ¹/₁₀₀ du produit; environ 50 »

Entretien du matériel et fourniture du plomb pour les estampilles 50 »

Total. 2,300 »

26 43. *Gages du préposé à la manœuvre du sas éclusé du pont de Flandre.* 200 »

25 44. *Id. des quatre guetteurs au feu.* 1,344 »

26 45. *Indemnité aux employés des contributions indirectes pour exercice chez les brasseurs, distillateurs et entrepositaires de boissons.* 9,000 »

27 46. *Emploi de la taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux préposés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée sur les boissons, perçu au profit du Trésor* 2,000 »

(Voir l'article 11 du chapitre des recettes ordinaires.)

28 47. *Emploi en gratifications aux mêmes préposés, de la portion des saisies et amendes revenant à la ville.* 1,000 »

(Voir l'article 7 du chapitre des recettes ordinaires.)

48. *Traitement du concierge de la Halle-au-Blé et frais divers.* 500 »

49. *Idem Idem de la propriété communale dite la Prévoté* 120 »

A reporter. 308,784 50

+

+

731

Report. 308,784 50

50. *Frais de régie de l'entrepôt des sucres indigènes, y compris le salaire des ouvriers employés aux diverses manutentions* 14,860 »

SAVOIR :

Traitement du receveur buraliste de la régie. 800 »

Idem du garde-magasin, agent de la ville 1,200 »

Idem d'un commis aux écritures. 720 »

La moitié du traitement de cet employé était précédemment imputée sur les frais de régie du magasin général de marchandises.

Salaire des ouvriers occupés au travail des manutentions diverses 12,000 »

Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc. 140 »

Total 14,860 »

Ces frais sont calculés d'après la dépense de l'année 1857.

732

51. *Frais de régie du magasin général de marchandises, créé en vertu du décret du 2 avril 1848, et comprenant le dépôt de spiritueux établi sur l'emplacement de l'ancien Béguinage* 3,500 »

SAVOIR :

Indemnité accordée au garde-magasin de l'entrepôt des sucres, qui remplit en même temps les fonctions de directeur du magasin de dépôt 400 »

Traitement de deux employés d'octroi, dont un receveur de 3^e classe chargé de la garde des magasins de spiritueux ainsi que de la recette des droits de magasinage et de dépotage, et un préposé de 3^{me} classe occupé de la surveillance du dépotoir et des écritures relatives aux opérations du magasin général 2,050 »

Salaire d'un ouvrier pour travailler aux manutentions, et menus frais 1,050 »

Total 3,500 »

A reporter. 327,144 50

20/20
410



34

52. *Frais de régie de l'établissement du lavoir et des bains publics.* 6,400 »

SAVOIR :

Personnel.	{	Traitement du directeur.	1,000 »
		Idem du baigneur et de la baigneuse.	1,000 »
		Idem du chauffeur.	900 »
		Idem du préposé au séchage du linge.	750 »

1,100 quintaux de charbon fossile (3 quintaux environ par jour), pour alimenter la machine à vapeur et le calorifère, à 2 fr. 10 c. le quintal. 2,300 »

Ingrédients pour le coulage du linge en commun. 400 »

Eclairage et chauffage 150 »

Frais de bureau, entretien du linge, huile, graisse et autres menues dépenses. 200 »

Total. 6,400 »

33

53. *Frais de régie du dépotoir.* 4,400 »

SAVOIR :

Salaire de deux ouvriers occupés aux opérations matérielles et frais divers. 2,200 »

Assurance des alcools, remboursable par les déposants. 2,000 »

Total. 4,400 »

35

54. *Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions foncière, personnelle et mobilière* 2,080 »

36

55. *Indemnités allouées au directeur et aux percepteurs des contributions directes pour leur concours respectif dans le recouvrement de la taxe municipale sur les chiens.* (Ces indemnités ont été fixées par décision ministérielle à 18 c. pour chaque article du rôle.) 400 »

37

56. *Indemnité au receveur municipal pour le surcroît de travail et de responsabilité que lui occasionne le recouvrement de ladite taxe (à raison de 2 pour % sur le produit)* 300 »

57. *Emploi du produit des ventes de marchandises provenant de l'entrepôt de l'octroi.* 250 »

58. *Id. des consignations faites par les métayers de la ville, pour la garantie des droits d'octroi sur les bestiaux qu'ils nourrissent dans leurs étables* 9,000 »

TOTAL DU § I^{er}. 349,974 50



§ II. — CHARGES ET ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX ; DÉPENSES RELATIVES A LA SURETÉ ET A LA SALUBRITÉ ; GRANDE ET PETITE VOIRIE.

38 +

59. Contributions des biens communaux et taxe représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès 4,500 »
Augmentation de 1,000 francs. Il a fallu voter, pour 1857, un crédit supplémentaire de 900 francs.

39

60. Assurances contre l'incendie 8,300 »

SAVOIR :

Pour la salle de spectacle 6,000 »

La prime d'assurance est calculée sur un nombre de représentations supérieur à 180. Ce chiffre a été dépassé pour l'année théâtrale 1856-1857 ; tout porte à croire qu'il le sera également pour l'année courante.

Pour les propriétés diverses et leur mobilier 1,600 »

Pour les livres de la bibliothèque et les collections scientifiques et artistiques renfermées dans les musées 700 »

TOTAL 8,300 »

+

38 40

61. Entretien des horloges publiques 1,000 »

62. Entretien des propriétés communales, y compris l'hôtel-de-ville et la salle de spectacle 20,000 »

39

63. Entretien des promenades 2,000 »

64. Entretien des aqueducs, ponts, quais et pompes publiques 5,000 »

65. Entretien des pavés, y compris l'emploi des 2,000 fr. d'indemnités à payer par divers pour l'entretien des pavés au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers 10,000 »
(Voir l'article 36 des recettes ordinaires.)

66. Curage des canaux intérieurs 10,000 »

67. Curage des aqueducs ou égouts 3,000 »

68. Frais d'entretien du cimetière communal, y compris les frais de surveillance extraordinaire les dimanches et jours de fête, pendant la belle saison 1,100 »

69. Allocation accordée au sieur Herbin, dont l'atelier d'équarrissage remplace le service de l'ancienne voirie 500 »

40

A reporter 65,400 »

46

	Report.	65,400 »
70. Eclairage de la ville		51,000 »

SAVOIR :

739 lanternes au gaz, au prix de 2 centimes par heure et par bec, dont 504 allumées pendant 2,800 heures 28,224 »

Quatre nouvelles lanternes au gaz ont été posées dans ces dernières années : l'une rue *des Fleurs*, la seconde, cour du *Lion d'Or* et les deux autres quai de la *Haute-Deûle*.

235 lanternes allumées pendant 3,800 heures 17,860 »

63 becs à l'huile allumés pendant 3,800 heures, au prix présumé de 0,015. 3,591 »

On a reconnu la nécessité de placer huit nouveaux becs à l'huile pour améliorer l'éclairage des portes de *Gand*, d'*Ypres* et de *Tournai*.

L'excédant de dépense occasionné par l'augmentation du nombre des lanternes au gaz et à l'huile, a été prélevé jusqu'ici sur le crédit des dépenses imprévues.

Abonnement avec la Compagnie pour la réparation et le remplacement du matériel hors de terre, dégradé ou détruit par toutes autres causes que les ouragans ou intempéries de l'atmosphère, et pour le déplacement des lanternes par suite de reconstruction des façades de maisons, conformément à la délibération du 11 octobre 1838. 600 »

Abonnement pour le bec de gaz qui sert à éclairer le logement du concierge du théâtre. 100 »

Frais imprévus 625 «

TOTAL. 51,000 »

71. Dépenses du corps des Sapeurs-Pompiers.	30,455 »
---	----------

47

SAVOIR :

Solde de l'adjudant-major. 600 »

Id. du petit état-major. 270 »

Id. de quatre compagnies, à raison de 5,621 fr. chacune 22,485 »

La solde des sergents, caporaux, sapeurs de feu et sapeurs-pompiers n'avait été fixée jusqu'ici qu'au taux de 12 centimes par jour ; on propose de la porter à 25 cent., ce qui augmenterait de 11,009 fr. le chiffre du présent article.

A REPORTER 23,355 »

A reporter 146,855 »

« 004,38		Report.	146,855 »
« 000,13		REPORT.	23,355 »

Ce sacrifice est réclamé avec instance par le commandant du bataillon, comme le seul moyen de maintenir sur un pied convenable l'effectif dont la diminution continue ne tarderait pas à compromettre sérieusement l'important service dont il s'agit.

Depuis la dissolution de la garde nationale, le recrutement devient de plus en plus difficile, à cause de la fréquence des incendies et du rapprochement des tours de garde. La plupart des sapeurs-pompiers sont des artisans, des ouvriers qui n'ont pas le moyen de passer autant de temps sans être un peu mieux dédommagés de la perte du produit de leur travail et de l'usure de leurs effets d'habillement.

On espère que l'augmentation proposée, jointe à la certitude d'obtenir une pension de retraite après 25 ou 30 ans de service, contribueraient efficacement à faire remplir les cadres de cette brave et si utile milice, et que peut-être même on arriverait bientôt à disposer d'un nombre d'hommes suffisant pour avoir plusieurs postes en permanence de jour et de nuit, moyennant un faible surcroît de dépense.

Somme représentative des frais d'habillement répartis sur huit années, ainsi que l'entretien des uniformes et de l'équipement	3,200 »
---	---------

Indemnité accordée aux tambours pour qu'ils se logent dans le voisinage du beffroi	400 »
--	-------

Subside annuel à la caisse des secours et pensions.	1,000 »
---	---------

(Délibération du 9 mai 1855.)

Id. à la caisse spéciale des retraites.	1,500 »
---	---------

(Délibération du 10 août 1857.)

Dépenses imprévues dont l'ordonnancement doit être fait par le maire, sur la proposition du Conseil d'administration du corps.	1,000 »
--	---------

(Délibération du 10 mai 1856.)

TOTAL.	30,455 »
----------------	----------

72. Loyer de l'emplacement affecté aux réunions habituelles du corps des Sapeurs-Pompiers	
---	--

(Baïl du premier septembre 1854, pour treize années commençant le 15 mars 1854.)

	1,605 »
--	---------

A reporter	148,460 »
----------------------	-----------

	Report	148,460	»
	73. Entretien des pompes à incendie et de tout le matériel	1,800	»
48	74. Dépenses de la maison de police municipale	800	»
49	75. Loyer des divers terrains appartenant aux hospices, dans la commune de Saint-André, le long de la Deûle, et pris en bail par la ville pour 30 années, à partir du 1 ^{er} octobre 1848	1,986	93
50	76. Loyer du terrain sur lequel on a construit un amphithéâtre d'anatomie pour l'école de médecine, dans le jardin de l'hôpital Saint-Sauveur (Bail du 30 mars 1855, pour 9 années remontant au 1 ^{er} octobre 1855.)	816	36
51	77. Idem du terrain de l'ilot de Sainte-Hélène, à Saint-André, affecté au dépôt des vases provenant du curage des canaux intérieurs. (Bail du 13 juin 1857, pour 22 années, remontant au 1 ^{er} octobre 1856.)	400	»
52	78. Canon d'arrentement à payer aux hospices pour le terrain de l'école de natation loué par bail emphytéotique de 99 ans, commencé le 1 ^{er} octobre 1848 (valeur représentative de 25 hectolitres 55 litres de blé à 22 fr. 74 c. l'hectolitre).	581	»
53	79. Canon d'arrentement pour quatre maisons de la rue du Guet, louées dans les mêmes conditions (ensemble 15 hectolitres 50 litres). (Délibérations des 6 mars et 23 octobre 1852.)	352	47
54	80. Idem pour l'ancien Béguinage où se trouve établi le magasin de dépôt pour les spiritueux (199 hectolitres 50 litres).	4,536	63
55	81. Loyer des bâtiments militaires autres que ceux affectés au service de l'octroi.	144	»
	SAVOIR :		
	Sept postes situés à l'avancée des portes de la ville, à raison de 16 fr. chacun.	112	»
	Autre poste place aux Bleuets (Ces locaux sont sous-loués à diverses personnes au profit de la ville.)	16	»
	Corps-de-garde situé près de la Porte-d'Eau, à la Haute-Deûle, lequel sert de bureau pour les mesureurs de charbon	16	»
	TOTAL.	144	»
56	82. Loyer de la promenade de l'Esplanade et du terrain situé entre le pont de la Barre et celui du Ramponeau (Suivant baux passés avec l'autorité militaire les 25 décembre 1848 et 1 ^{er} juin 1850.)	150	»
	A reporter.	160,027	39

Report. 160,027 39

- 83. Loyer d'un terrain militaire sur le Champ-de-Mars, pour l'emplacement occupé par les spectacles forains 80 »
(Suivant bail passé avec l'autorité militaire le 23 décembre 1848.)
- 84. Indemnités aux juges-de-peace pour loyer et entretien de leur prétoire 2,000 »
- 85. Nettoyement des rues de la ville et enlèvement des boues et immondices 17,000 »
(Suivant adjudication en date du 16 août 1855, pour trois années commencées le 1^{er} juillet de la même année.)

TOTAL DU § II 179,107 39

§ III. — GARDE NATIONALE ET DÉPENSES MILITAIRES.

- 62 86. Subside au bataillon d'artillerie de la garde nationale 2,500 »
- 63 87. Frais d'exercice à feu et de tir à la bombe 150 »
- 64 88. Chauffage et éclairage des corps-de-garde. 2,000 »
- 69 89. Dépenses du casernement et des lits militaires 28,000 »
(Sauf décompte à établir d'après l'effectif réel de la garnison.)

TOTAL DU § III 32,650 »

§ IV. — SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ ; PENSIONS.

- 66 90. Subside au fonds commun des hospices. 33,000 »
- 67 91. Supplément au même fonds pour l'entretien des lits d'incurables. 22,000 »
- 68 92. Deuxième supplément pour nourriture et traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, des indigents atteints de maladies vénériennes et psoriques. 8,000 »
- 69 93. Troisième supplément pour nourriture et traitement des prostituées malades de la syphilis. 8,000 »
- 70 94. Subside au bureau de bienfaisance. 60,000 »
- 71 95. Idem à la société de Charité-Maternelle. 3,000 »
- 72 96. Idem à la société de Saint-François-Régis. 1,000 »
- 74 97. Concours de la ville aux frais de traitement des aliénés indigents placés dans les maisons de Lille et d'Armentières. 15,000 »
- 75 98. Contingent de la ville dans la dépense des enfants trouvés 1,346 »
(Suivant l'état arrêté par M. le Prefet.)

A reporter 151,346 »

	Report.	151,346	»
76	99. Fourniture de registres et d'imprimés divers aux sociétés de secours mutuels et autres frais mis à la charge des communes par le décret du 26 mars 1852.	100	»
11)	« Pension de la Dame Delesalle, veuve d'un ancien concierge des écoles académiques. Cette dame est décédée dans le courant de l'année 1857.	»	»
78	100. Secours au sieur Bruet, ancien garde de police, devenu infirme par suites d'un accident grave qu'il a éprouvé dans l'exercice de ses fonctions	300	»
	101. Idem au sieur Caron, ancien garde de police, pour suppléer à l'insuffisance de sa pension de retraite. (Délibération du 25 février 1851.)	69	35
80	102. Idem au sieur Louvet, ancien garde de police, pour le même motif (Même délibération.)	101	68
81	103. Idem au sieur François, ex-brigadier de police, pour le même motif (Délibération du 9 février 1855)	60	»
82	104. Idem à la dame Teste, ancienne surveillante de salle d'asile (Délibération du 25 février 1851.)	200	»
83	105. Idem à la dame Quennehen, idem. (Même délibération.)	200	»
84	106. Idem au sieur Quennehen, ancien directeur d'une salle d'asile (Délibération du 7 août 1852.)	300	»
85	107. Idem à la dame Barbe Declerck, ancienne aide-institutrice (Délibération du 8 mars 1854.)	200	»
86	108. Idem au sieur Brewart, ancien garde des canaux. (Délibération du 23 novembre 1856.)	173	»
87	109. Idem à la dame Menez, veuve du sieur Desplanque, mort à l'incendie du 20 septembre 1856 (Délibération du 24 octobre 1856.)	200	»
88	TOTAL DU § IV.	153,250	03

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

89	110. Lycée impérial	20,000	»
	SAVOIR :		
	Entretien de 20 bourses communales divisées en trois catégories : pensions entières, trois-quarts de pension et demi-pensions. 16,000	»	
	A REPORTER.	16,000	»
	A reporter	20,000	00

Report. 20,000 »

REPORT. 16,000 »

Rachat du droit d'études en faveur des élèves externes pour les parents desquels cette charge serait reconnue trop onéreuse. 4,000 »

Évaluations calculées d'après les dispositions des décrets du 15 avril 1853 et du 5 août 1857.

TOTAL. 20,000 »

89

111. Ecole primaire supérieure 8,050 »

SAVOIR :

Traitement du professeur-directeur. 2,100 »

Indemnité représentative du logement et de la rétribution mensuelle 600 »

Traitement du premier professeur adjoint. 1,700 »

Indemnité de logement, etc. 300 »

Traitement du deuxième professeur adjoint. 1,500 »

Indemnité de logement, etc. 300 »

Traitement du professeur de dessin linéaire 500 »

Id. du professeur de chant. 450 »

Chauffage, distribution de prix et menus frais. 600 »

TOTAL. 8,050 »

90

112. Indemnités aux parents de douze élèves des écoles primaires communales appartenant à des familles nécessiteuses, et désignés pour être admis à l'école primaire supérieure. 1,500 »

91

113. Écoles primaires élémentaires pour les enfants des deux sexes. 50,345 »

SAVOIR :

ENSEIGNEMENT MUTUEL

Traitement des professeurs des quatre écoles de jour, y compris

A reporter 79,895 »

	Report.	79,895 »
l'indemnité de logement et celle représentative de la rétribution mensuelle, évaluées ensemble à 400 fr. pour chacun 8,000 »		
Traitements des professeurs des trois écoles de midi, y compris une indemnité de 200 fr. pour le logement et la rétribution mensuelle. 1,500 »		
Traitements du professeur d'une école du soir 500 »		
Id. de l'institutrice d'une école de jour, y compris l'indemnité de logement 1,200 »		
Bien que le crédit ait été fixé dans le temps à 1,200 fr., le chiffre avait été réduit à 800 fr., en raison de la position provisoire de l'institutrice. Maintenant que la titulaire a été investie par l'autorité universitaire du titre définitif de directrice, il paraît rationnel de faire droit à ses réclamations et de rétablir le traitement au taux normal.		
Traitements de l'institutrice d'une école de midi et de son aide, outre la jouissance du logement dans l'établissement de la rue de <i>la Deûle</i> 800 »		
Idem des sœurs de <i>la Sagesse</i> , chargées de tenir l'école primaire et l'ouvroir établis dans l'asile <i>Vanackère</i> , par suite de la donation faite par M. Bernos et Mme Dupuy, sa fille 1,400 »		
Traitements du professeur de chant 400 »		
Frais du cours de musique 200 »		
Portion du loyer, des contributions et de l'assurance de la maison du sieur Duchaufour, sise rue <i>du Bourdeau</i> , laquelle a été mise à l'usage d'école primaire et d'asile . . . 1,000 » (Cette maison est tenue en bail pour 18 ans, à partir du 1 ^{er} juillet 1845.)		
Fournitures diverses, entretien du mobilier, chauffage et éclairage, distribution de prix et récompenses aux moniteurs et monitrices 6,700 »		
Le chiffre de cet article a été augmenté pour faire face, dans la proportion du nombre total des classes, aux besoins de la nouvelle école de filles établie dans le même bâtiment que l'asile <i>Vanackère</i> .		
A REPORTER.		21,700 »
A reporter.		79,895 »

	Report.	79,895 »
	REPORT.	21,700 »
Indemnité pour chauffage et éclairage au portier de l'école et du dépôt de pompes, établis dans le même bâtiment communal rue <i>Wicar</i>	100 »	
ÉCOLES TENUES PAR LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.		
Traitement de 31 frères, à raison de 600 fr. chacun.	18,600 »	
Loyer des locaux occupés par les écoles, rue des <i>Urbanistes, d'Antoing et de la Halloterie</i>	3,810 »	
Éclairage des classes.	800 »	
Chauffage	500 »	
Distribution des prix.	1,200 »	
Fournitures classiques aux élèves indigents	1,200 »	
Entretien des classes et assurance contre l'incendie.	680 »	
Contributions assises sur les locaux.	800 »	
Traitement de l'ecclésiastique chargé de l'instruction religieuse aux classes du soir.	300 »	
Gages du portier des classes du soir.	55 »	
—		
Dépenses imprévues pour les deux catégories d'écoles ; crédit dont l'emploi est subordonné à l'autorisation préalable du Maire	600 »	
	Total.	50,345 »
		500 »
92 114. <i>Ecole primaire de chant</i> (Delibération du 20 janvier 1855.)		500 »
93 115. <i>Subside aux écoles primaires tenues par les filles de l'Enfant-Jésus</i>		10,000 »
Au moyen de cette allocation, la ville est entièrement déchargée du paiement du loyer des classes, de celui des contributions et de toutes autres dépenses quelconques.		
94 116. <i>Idem aux religieuses garde-malades de Notre-Dame de Bon-Secours, qui tiennent quatre écoles gratuites pour les filles pauvres</i>		5,000 »
	A reporter.	95,395 »



	Report.	95,395 »
75	117. Subside à l'école primaire tenue par les Dames de la Sagesse, près de l'église Sainte-Catherine, y compris les 200 fr. accordés pour frais de la distribution des prix, par délibération du 10 juillet 1855.	1,400 »
77	118. Idem à l'école primaire de filles, fondée par le consistoire de l'église évangélique.	400 »
78	119. Entretien d'une école primaire de garçons appartenant au culte réformé.	2,200 »
	SAVOIR :	
	Traitement de l'instituteur	1,500 »
	Loyer de la maison d'école	500 »
	(Bail du 21 novembre 1854 pour neuf années, commencées le 23 décembre 1854.)	
	Contributions, chauffage, éclairage, distribution des prix et menus frais divers.	200 »
	(Délibération du 30 septembre 1854.)	
	<u>Total.</u>	<u>2,200 »</u>
		2,050 »
78	120. Subside aux institutions de sourds-muets et aveugles.	
99	121. Récompenses et encouragements aux jeunes ouvriers qui fréquentent les écoles primaires.	1,000 »
100	122. Salles d'asile	22,900 »
	Détail de la dépense afférente à chaque salle :	
	Traitement de la surveillante	800 »
	Traitement d'une première aide.	600 »
	y compris les augmentations accordées par délibération du 6 mars 1852, pour assurer aux titulaires des pensions de la caisse des retraites de la vieillesse.	
	Traitement d'une seconde aide	500 »
	Chauffage, éclairage et menues dépenses.	500 »
	<u>Total.</u>	<u>2,400 »</u>
	Soit, pour neuf salles qui sont établies maintenant, déduction faite d'une différence de 450 fr. en moins sur les	
	A reporter.	125,345 »



Report. 125,345 »

frais du personnel des trois salles d'asile tenues par les dames de la *Sagesse*. 21,150 »

Loyer d'un terrain appartenant au sieur Lecroatte, et qui a été employé à l'agrandissement du préau de l'asile de la rue *Wicar*. 400 »

(Suivant bail de 12 années, commencé le 1^{er} septembre 1846.)

Portion du loyer, des contributions et de l'assurance d'une maison sise rue *du Bourdeau*, et tenue en bail du sieur Duchaufour, pour 18 années commencées le premier juillet 1845, laquelle maison a été mise à l'usage d'école primaire et d'asile. 1,250 »

Loyer d'un terrain militaire dit *le petit arsenal Saint-Michel*, où est établie une salle d'asile. 100 »

Total. 22,900 »

108 *Jur. art. 108*

107 423. Musée des tableaux 1,900 »

SAVOIR :

Traitement du surveillant 600 »

Habillement de cet agent (cette dépense ne se reproduit que tous les deux ans; elle a figuré au budget de 1857.) » »

Entretien intérieur. 800 »

Salaire des agents préposés à la surveillance des diverses salles, les jours d'ouverture publique. 500 »

L'allocation portée jusqu'ici pour frais de surveillance a été reconnue insuffisante. On l'augmente de 100 francs.

Total. 1,900 »

102 124. Frais de surveillance et d'entretien du Musée des dessins originaux légués à la ville par le peintre *Wicar*, de la collection ethnographique donnée par la famille *Moillet*, de la salle d'archéologie et du Musée industriel. 1,550 »

SAVOIR :

Salaire d'un surveillant spécial pour les jours d'ouverture 250 »

A REPORTER. 250 »

A reporter. 128,795 »

	Report.	128,795	»
	A REPORTER	250	»
Salaire de plusieurs agents pris parmi les gardes auxiliaires de la police		700	»
Entretien intérieur, y compris le cirage de l'escalier, menues acquisitions et frais divers.		600	»
	<u>TOTAL.</u>	<u>1,550</u>	<u>»</u>
¹⁰³ 125. Surveillance pour les jours d'ouverture du Musée d'histoire naturelle; entretien et cirage des salles et de l'escalier		600	»
¹⁰⁴ 126. Traitement du concierge attaché à la fois au service de la Faculté des sciences de l'Ecole de médecine et du Muséum d'histoire naturelle		600	»
¹⁰⁴ 127. Bibliothèque communale		7,900	»
	SAVOIR :		
Traitement du bibliothécaire.		2,500	»
Idem du sous-bibliothécaire		600	»
Idem du sous-bibliothécaire-adjoint		1,000	»
(Suivant la délibération du 19 mars 1856.)			
Traitement d'un garçon de salle, y compris l'allocation qui lui est accordée pour son habillement		600	»
Achat d'ouvrages et reliures		3,000	»
Entretien intérieur et menus frais.		200	»
	<u>Total.</u>	<u>7,900</u>	<u>»</u>
¹⁰⁷ 128. Chauffage des musées et de la bibliothèque, au moyen des appareils établis dans les caves de l'Hôtel-de-Ville.		1,000	»
¹⁰⁷ 129. Ecoles académiques		16,700	» ¹⁷⁷⁰⁰
	SAVOIR :		
Traitement du professeur de peinture et de dessin du modèle vivant		3,000	»
Traitement du professeur de dessin et de plastique.		1,500	»
	<u>A REPORTER</u>	<u>4,500</u>	<u>»</u>
	<u>A reporter.</u>	<u>155,595</u>	<u>»</u>

Report. 155,595 »

REPORT 4,500 »

C'est par l'effet d'une omission que l'augmentation de ce traitement n'a pas été proposée au budget dernier. L'allocation est restée fixée au chiffre de 1,200 fr. depuis 25 ans, tandis que les émoluments de tous les autres emplois municipaux ont été élevés. Les bons services rendus par le titulaire, qui est le plus ancien professeur de l'établissement, justifient d'ailleurs la proposition en ce qui le concerne personnellement.

+
idem du professeur
d'anatomie et
frais de cours 600

Traitement du professeur de géométrie appliquée, etc. 2,500 »

Idem du professeur de dessin linéaire et de perspective. 1,500 »

Idem du professeur d'architecture 1,600 »

+ Idem de deux surveillants. ⁶⁰⁰ 650 »

Salaire des modèles vivants pour les cours de peinture et de dessin. 800 »

Traitement du concierge dont le service comprend les écoles primaires supérieure et d'enseignement mutuel. 900 »

Chauffage, éclairage, achat de gravures, d'ouvrages d'architecture et de modèles ; frais des divers cours ; entretien du mobilier et distribution des prix ~~4,250~~ 4,500 »

TOTAL. ⁴⁶⁵⁰ 17,700. 16,700 »

107 130. Entretien des serres et jardins de l'Ecole de botanique. 3,100 »

SAVOIR :

Gages du jardinier 1,000 »

Idem d'un aide chargé en même temps de la manœuvre du pont du Ramponneau 800 »

Chauffage des serres, achat et renouvellement des ustensiles d'horticulture, fourniture d'engrais et frais divers. 1,300 »

Total. 3,100 »

A reporter. 158,695 »

Report. 158,695 »

107 ~~131.~~ *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, réorganisée en vue de satisfaire au programme déterminé par le décret du 22 août 1854* 20,100 »

SAVOIR :

Traitement de huit professeurs titulaires, à raison de 1,500 fr. chacun et préciput attribué au Directeur de l'École. 12,500 »

Traitement de quatre adjoints, à 1,000 fr. 4,000 »

~~L'augmentation de 1,000 fr. que présente cet article sur celui correspondant du budget de 1857, est motivée par la création d'un 4^{me} emploi de professeur-adjoint que sollicite le Directeur de l'École, dans une lettre jointe au dossier du budget. Ce surcroît de sacrifices demandé à la ville, trouve une compensation suffisante dans l'état florissant de l'École qui figure déjà au premier rang parmi les plus importantes de l'Empire et dans l'accroissement progressif des droits d'inscription dont profite la caisse municipale.~~

Traitement du chef des travaux anatomiques. 500 »

Idem d'un prosecteur et d'un préparateur. 500 »

Frais relatifs à la tenue des divers cours et au service administratif. 2,600 »

Total. 20,100 »

110 ~~132.~~ *Académie de musique, succursale du Conservatoire impérial de Paris.* 14,925 »

Ce crédit comprend l'emploi du subside de 4,000 fr. accordé sur les fonds de l'État; il se répartit comme suit :

SAVOIR :

Traitement du directeur, des professeurs et frais divers ~~42,775~~ »

Loyer de l'établissement. , , 2,000 »

Fourniture gratuite de solfèges aux élèves. 150 »

TOTAL. 14,925 »

A reporter. 193,720 »

	<i>Report.</i>	193,720 »
111	433. <i>Ecole professionnelle, dont l'installation a eu lieu aux frais de la caisse municipale en 1854.</i>	6,300 »
	SAVOIR :	
	Loyer des bâtiments de l'ancien <i>Lombard</i> fournis par la ville. <small>(Bail de 9 années commencées le 1^{er} octobre 1854.)</small>	4,400 »
	Contributions et assurance contre l'incendie	800 »
	Frais d'entretien du mobilier de l'école.	1,000 »
	Assurance de ce mobilier.	100 »
	TOTAL	6,300 »
112	434. <i>Frais d'entretien et d'accroissement des collections du Muséum d'histoire naturelle.</i>	3,000 »
113	435. <i>Subside à la société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.</i>	1,500 »
114	436. <i>Idem annuel au Cercle médical</i>	200 »
115	437. <i>Idem au Comice agricole pour un concours départemental de bestiaux.</i>	600 »
116	438. <i>Emploi du legs Baillon en distribution de prix aux élèves des écoles primaires.</i>	36 »
117	439. <i>Emploi de la rente provenant du legs Vanackère au profit des écoles primaires et des salles d'asile.</i>	43 »
118	440. <i>Emploi de la rente affectée à l'entretien du monument Négrier</i>	21 »
119	441. <i>Spectacle.</i>	21,850 »
122	SAVOIR :	
	Entretien intérieur	4,000 »
	Achat et réparation de décors	3,000 »
	Traitement du machiniste, garde-magasin des décors.	1,500 »
	Traitement du concierge.	650 »
	Eclairage de la salle, y compris le loyer des compteurs.	12,700 »
	TOTAL.	21,850 »
	TOTAL du § V.	227,270 »

Subside à la municipalité communale de Wazemmes

§ VI. — CULTES.

123	442.	Traitement des quatre vicaires de Saint-Sauveur.	2,000	»
124	443.	Indemnité supplétive aux mêmes.	800	»
125	444.	Traitement de deux vicaires de la Madeleine.	1,000	»
126	445.	Idem de deux vicaires de Saint-André.	1,000	»
127	446.	Indemnité de logement aux vicaires de la paroisse Saint-Maurice, en raison de l'abandon consenti par la fabrique, d'une maison qui doit être démolie pour servir à l'agrandissement de la sacristie de l'église.	1,500	»
128	447.	Indemnité de logement au ministre protestant	1,000	»
<p>Le conseil presbytéral se fondant sur l'élévation toujours croissante du prix des loyers et des contributions depuis l'époque où a été fixé le chiffre de l'indemnité ci-dessus, en 1833, demande qu'elle soit portée de 800 à 1,200. Il paraît convenable d'avoir égard à cette réclamation dans une juste mesure et d'accorder une augmentation de 25 p. %, en adoptant pour 1858 la fixation de 1,000 fr.</p>				
129	448.	Emploi des sommes versées par diverses communes à la caisse municipale, pour l'indemnité de logement au second pasteur protestant	500	»
(Voir l'article 57 des recettes ordinaires.)				

TOTAL du § VI. 7,800 »

§ VII.

130	449.	Fêtes publiques.	6,000	»
131	450.	Dépenses imprévues	6,000	»
TOTAL du § VII.			12,000	»

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE I^{er}.

§ I.	349,974 50
§ II.	179,107 39
§ III.	32,650 »
§ IV.	153,250 03
§ V.	227,270 »
§ VI.	7,800 »
§ VII.	12,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.	<u>962,051 92</u>

CHAPITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

§ I. — FRAIS D'ADMINISTRATION.

152	454. Frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions directes.	3,390 »
	TOTAL DU § I ^r	3,390 »

§ II. — TRAVAUX PUBLICS.

152.	Contingent de la ville dans les frais d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.	1,972 »
------	---	---------

SAVOIR :

	Chemin de Lille à Tourcoing N° 5.	988 »
	Le classement de ce chemin comme route départementale n'étant point encore un fait accompli, il y a nécessité d'inscrire, en prévision, la même somme qu'au budget dernier.	
	Chemin de Lille à Lannoy N° 6.	550 »
	Chemin de Lomme à Fournes N° 7	412 »
	Chemin de Lannoy à Néchin N° 37	22 »
	La répartition de ces frais entre les communes appelées à y concourir n'ayant pas encore été arrêtée par M. le Préfet, on a porté ici les mêmes chiffres qu'en 1857.	
	TOTAL.	1,972 »

+ 2

153.	Contingent de la ville dans les frais d'entretien annuel du canal des stations.	204 »
154.	Construction de nouvelles branches d'aqueducs	12,000 »

Le crédit porté au budget de 1857 n'ayant pas été entièrement employé, on peut, sans inconvénient, réduire l'allocation pour 1858 au chiffre ci-dessus.

A reporter. 14,176 »

	Report.	14,176	»
	155. <i>Cuvettes hermétiques en fonte.</i>	2,500	»
	Prévision en rapport avec celle de l'article qui précède.		
	156. <i>Regards d'égoûts en fonte</i>	1,500	»
	Même observation que pour les cuvettes hermétiques.		
139	157. <i>Travaux extraordinaires aux pavés.</i>	15,000	»
	Même observation qu'à l'article 154.		
140	158. <i>Etablissement de pissoirs sur différents points de la voie publique</i>	500	»
141	159. <i>Grosses réparations aux églises et presbytères</i>	5,000	»
142	160. <i>Solde des frais de restauration de l'église Saint-Maurice y compris la valeur des maisons à exproprier pour changer l'emplacement de la sacristie</i>	50,000	»
143	161. <i>Restauration de la tour et des façades extérieures de l'église Sainte-Catherine.</i>	20,000	»
	Le devis des travaux à exécuter s'élève pour la tour seulement, sans la surmonter d'un clocher, à la somme ci-dessus. Le vote du surplus de la dépense sera proposé ultérieurement.		
144	162. <i>A-compte sur la dépense que nécessitera l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville</i>	100,000	»
	163. <i>Solde des frais de construction d'un marché couvert sur la place du Château</i>	50,000	»
163 (bis)	164. <i>Remboursement de la somme due à M. Remy de Rombault pour la cession d'un terrain annexé au cimetière communal en 1848</i>	25,000	f
152	165. <i>Remboursement partiel et intérêts dus à la caisse des dépôts et consignations pour la onzième et avant dernière annuité de l'emprunt effectué en 1847</i>	45,380	»
153	166. <i>1^{re} annuité de l'emprunt de 200,000 fr. contracté en 1854.</i>	6,000	»
154	167. <i>1^{re} annuité de celui de 300,000 contracté en 1856</i>	38,000	»
111	168. <i>Quatrième annuité du remboursement de la somme de 1,370,000 fr. avancée par l'Etat pour la contribution imposée à la ville dans les frais d'établissement de la station intérieure du chemin de fer</i>	92,724	89
	169. <i>Intérêts des sommes dues à divers</i>	64,523	22

SAVOIR :

1° Aux hospices, sur le reliquat de l'ancienne dette augmentée du montant du dernier emprunt de 200,000 fr., de la valeur des terrains expropriés au Funquereau, pour l'établissement d'un magasin à poudre, ainsi que du prix d'acquisition d'un bâtiment situé sur le quai de la Basse-

A reporter.	530,304 11
---------------------	------------



	Report.	530,304 11
<i>Deüle</i> , en face de la Halle-au-Blé	18,261 »	
2° Au sieur Remy de Rombault sur le prix d'acquisition d'un terrain annexé au cimetière communal	572 22	
Le remboursement du capital qui figure au présent paragraphe sous le N° 164, doit, aux termes du contrat d'acquisition, avoir lieu le 26 juillet. Le chiffre des intérêts est calculé en conséquence.		
3° A la dame veuve Champon, sur le prix d'une maison acquise pour la construction du lycée.	1,550 »	
4° Au sieur Decocq, sur le prix d'une maison acquise pour dégager les abords du même édifice.	990 »	
5° Au sieur Delepouille, sur le prix de trois petites maisons situées cour <i>Cysoing</i> , acquises pour l'établissement d'un lavoir et de bains publics	450 »	
6° Au sieur Becu, sur le prix d'une maison rue <i>Princesse</i> , N° 32, acquise pour être incorporée dans le magasin de dépôt des spiritueux.	1,200 »	
7° A la dame veuve Desbouvry, sur le prix des maisons rue <i>des Fossés-Neufs</i> , N°s 44 et 46, composant la propriété connue sous le nom de <i>la Prévoté</i>	2,500 »	
8° Aux capitalistes qui ont souscrit l'emprunt de 200,000 fr. contracté en 1854, en vertu de la loi du 19 juillet 1845.	9,000 »	
9° Aux souscripteurs de l'emprunt de 300,000 fr. contracté en 1856.	15,000 »	
10° Idem d'un autre emprunt de 300,000 fr. porté au budget de 1856 et non encore réalisé jusqu'ici.	15,000 »	
<i>M. de la G. G.</i>		
	TOTAL.	64,523 22

170. Frais de timbre des obligations des trois derniers emprunts contractés et à contracter; à titre d'abonnement	400 »
171. Indemnités à payer pour cessions de terrain à la voie publique, par suite de rectifications d'alignement (Dépense éventuelle.)	1,000 »

TOTAL DU § II. 531,704 11

§ III. — GARDE NATIONALE ET DÉPENSES MILITAIRES.
(Néant.)



§ IV. — SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ ; PENSIONS.

172. Subside au sieur Leplus, ancien professeur à l'académie de musique.	200	»
(Délibération du 29 décembre 1854.)		
173. Subside extraordinaire pour parer à l'insuffisance des ressources de la caisse des retraites des employés de l'octroi.	1,400	»
(Délibérations des 13 mai et 10 octobre 1857.)		
TOTAL DU § IV.		1,600 »

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — BEAUX-ARTS.

174. Subside au sieur Delebarre, élève architecte des écoles académiques de Lille, pour compléter la pension que lui a votée le Conseil général du département afin de le mettre à même d'aller achever ses études artistiques à Paris (deuxième année).	600	»
175. Idem au jeune Millot, élève architecte, pour la même destination (première année).	600	»
176. Complément de la bourse départementale accordée au jeune Cuvelier, sourd-muet.	250	»
177. Solde des frais d'achat des collections, livres et objets divers pour le service de la Faculté des sciences	10,000	»
Il a été payé 40,000 fr. sur les fonds des précédents exercices.		
178. Subside aux jeunes Ribaucourt et Faidherbe, pour leur entretien au Lycée.	1,125	»

SAVOIR :

Complément de la demi-bourse accordée à Albert Ribaucourt	375	»
Pension entière d'Emile Faidherbe	750	»

La différence que présente le chiffre de cet article sur celui du crédit inscrit au budget de 1857, est motivée par l'augmentation qu'a subie le prix des pensions du lycée en vertu du décret impérial du 5 août 1857.

TOTAL. 1,125 »

179. Subside extraordinaire à la Société impériale des Sciences pour compléter l'installation et certaines parties des collections du Musée industriel et agricole	1,000	»
--	-------	---

La prolongation de ce subside paraît suffisamment justifiée par les explications données dans une demande de la Société impériale des sciences.

A reporter. 13,575 »

	REPORT.	13,575 »
180.	<i>Subside au Comice agricole pour les frais de concours régional d'animaux de boucherie</i>	1,200 »
	TOTAL DU § V.	<u>14,775 »</u>

§ VI. — CULTES.

(Néant.)

§ VII. — ARRIÈRE.

181.	<i>Complément de l'allocation votée pour le renouvellement des capotes des sergents de ville</i>	500 »
------	--	-------

Le crédit de 2,000 fr. demandé tout récemment pour cet objet au Conseil municipal, avait été calculé d'après les dépenses de même nature faites antérieurement. On a reconnu depuis la nécessité de l'élever à 2,500 fr., en raison de l'importante augmentation qu'a subie le prix des draps.

	TOTAL DU § VII.	<u>500 »</u>
--	-------------------------	--------------

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.

§ I.	3,390 »
§ II.	531,704 11
§ III.	» »
§ IV.	1,600 »
§ V.	14,775 »
§ VI.	» »
§ VII.	500 »
	TOTAL DU CHAPITRE II.	<u>551,969 11</u>

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Dépenses ordinaires	962,051 92
Dépenses extraordinaires	551,969 11
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.	<u>1,514,021 03</u>

RÉSUMÉ.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires s'élèvent à	1,570,572 70
Les dépenses de ces deux catégories, à	1,514,021 03
EXCÉDANT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES.	<u>56,551 67</u>

Lille, le 10 octobre 1857.

*Le Maire de Lille, Officier de la Légion-d'Honneur
et de l'Ordre de Léopold de Belgique,*

AUG^{te} RICHEBÉ.

